

COMMUNE DE BEAUMONT



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 NOVEMBRE 2017

Conseillers en exercice	33	L'an deux mille dix sept, le jeudi 28 septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BEAUMONT s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, après convocation légale du mardi 19 septembre 2017, sous la présidence de Monsieur Alain DUMEIL, Maire.
Présents	26	
Absents représentés	7	
Absents non représentés	0	

Étaient présents :

Alain DUMEIL, Jean-Paul CUZIN, Aline FAYE, Didier CARON, Marie-Anne MEUNIER, Damien MARTIN, André JAMMOT, Josette MIGNOT, Jean-Pierre COGNERAS, Adjointes et Adjointes au Maire.

Jean GORY, Josiane MARION, Francis GAUMY, Francis CHATELLIN, Chantal SUSANNA, Michel PRÉAU, Stéphane ISNARD, Alexandre TRINIOL, Géraldine CURNOL, François NOURISSON, François SAINT-ANDRÉ, Christine THOMAS, Hervé MANTELET, Marie-Christine LEYMARIE, Dominique MOLLE, Sébastien MOSTEFA, François ULRICH.

Absents représentés :

Mme Josiane BOHATIER	représentée par	M. Jean-Pierre COGNERAS
Mme Agustina MONTJOTIN	représentée par	M. André JAMOT
Mme Muriel VERDELLET	représentée par	Mme Josette MIGNOT
Mme NATHALIE BESSE	représentée par	M. Alain DUMEIL
Mme Delphine MENARD	représentée par	Mme Aline FAYE
Mme Alix HIRLEMANN	représentée par	M. Jean-Paul CUZIN
M. Gaël DRILLON	représenté par	M. Sébastien MOSTEFA

M. Stéphane ISNARD a été désigné secrétaire de séance.

➤ APPROBATION DU PV DE LA SEANCE DU 30/06/2017.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à la majorité par 31 voix Pour et 2 Non Participations au Vote:

- **APPROUVE le Procès-Verbal de la séance du 30 Juin 2017.**

➤ APPROBATION DU PV DE LA SEANCE DU 28/09/2017.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à la majorité par 31 voix Pour et 2 Non Participations au Vote:

- **APPROUVE le Procès-Verbal de la séance du 28 septembre 2017.**

01.COMMISSION LOCALE D’EVALUATION DES CHARGES A TRANSFERER. APPROBATION DU RAPPORT FINAL.

M. Le Maire présente le rapport.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à la majorité par 25 voix Pour, 2 voix Contre et 6 Abstentions:

- **APPROUVE le rapport final de la CLECT du 22 septembre 2017**

02. CONVENTION DE REMBOURSEMENT DE DETTE AVEC LA COMMUNAUTE URBAINE DANS LE CADRE DU TRANSFERT DE COMPETENCES.

M. Le Maire présente le rapport.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à la majorité par 25 voix Pour, 2 voix Contre et 6 Abstentions:

- **AUTORISE M Le Maire à signer la convention bilatérale de remboursement de dette avec Clermont Auvergne Métropole.**

03. MISE EN PLACE D’ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION D’INVESTISSEMENT DANS LE CADRE DU DISPOSITIF PREVU POUR LA REVISION LIBRE DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION.

M. Le Maire présente le rapport.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à la majorité par 25 voix Pour, 2 voix Contre et 6 Abstentions:

- **A OPTER pour une attribution de compensation d'investissement à hauteur de 20 % de la charge nette d'investissement transférée**

04. DECISION MODIFICATIVE N°2. BUDGET PRINCIPAL 2017 (annule et remplace la délibération n°2017/05/01 du 28/09/2017).

M. MARTIN présente le rapport.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à la majorité par 25 voix Pour, 7 voix Contre et 1 Abstentions:

- **d'adopter la décision modificative n°2 du budget principal 2017 dont les dépenses et les recettes s'équilibrent aux montants suivants :**

Section	Décision modificative	Budget global
Fonctionnement	83 263.00 €	12 608 093.38 €
Investissement	1 394 317.41 €	5 811 306.30 €

05. STADE DE L'ARTIERE. DEMANDE D'AIDE FINANCIERE AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES (DETR). RECONSTRUCTION DES VESTIAIRES ET D'UN FOYER.

M. MARTIN présente le rapport.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité par 33 voix Pour :

- **AUTORISE M LE Maire à solliciter la DETR pour le projet de la restructuration des vestiaires et d'un foyer au Stade de l'Artière**
- **AUTORISE M LE Maire à approuver le financement de l'opération.**

06. CHARTE PARTENARIALE DE RELOGEMENT. NOUVEAU PROGRAMME DE RENOUVELLEMENT URBAIN.

M. Le Maire présente le rapport.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à la majorité par 26 voix Pour et 7 Abstentions :

- **AUTORISE M Le Maire à signer la charte partenariale de relogement.**

07. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE MOYENS ENTRE CLERMONT AUVERGNE METROPOLE ET LA VILLE DE BEAUMONT POUR L'EXERCICE DE LA VIABILITE HIVERNALE.

M. COGNERAS présente le rapport.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à la majorité par 28 voix Pour et 5 Abstentions :

- **APPROUVE la convention de mise à disposition de moyens pour l'exercice de la viabilité hivernale.**
- **AUTORISE M Le Maire à signer ladite convention de mise à disposition et à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération.**

08. MISE EN PLACE D'ASTREINTE DANS LE CADRE DE LA VIABILITE HIVERNALE.

M. Le Maire présente le rapport.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité par 33 voix Pour:

- **AUTORISE la mise en place d'une astreinte d'hivernage ainsi que les modalités de rémunération des interventions**

09. PERSONNEL COMMUNAL.MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

M. JAMMOT présente le rapport.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité par 33 voix Pour:

- **APPROUVE la création au 1^{er} décembre 2017 :**
 - **d'un poste d'adjoint technique à temps complet**
- **APPROUVE la suppression au 1^{er} décembre 2017 :**
 - **d'un poste d'agent de maîtrise**
 - **d'un poste de rédacteur principal 1^{ère} classe**
 - **d'un poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe**
 - **d'un poste de rédacteur principal 2^{ème} classe**

10. RECENSEMENT DE LA POPULATION 2018. RECRUTEMENT DE PERSONNEL D'ENQUETE.

M. JAMMOT présente le rapport.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité par 33 voix Pour:

- **AUTORISE M Le Maire à prendre les mesures nécessaires pour ces recrutements ;**
- **RETIENT les modalités de rémunération ci-avant exposées**
- **AUTORISE M Le Maire à arrêter les attributions individuelles en fin d'opérations en vue des évaluations ;**
- **INSCRIT les crédits correspondants à la rémunération et aux indemnités étant précisé que les recettes versées par l'INSEE viendront compenser partiellement l'inscription nécessaire au BP 2018 pour cette opération.**

11. DEROGATIONS EXCEPTIONNELLES POUR L'AUTORISATION DU TRAVAIL LE DIMANCHE ACCORDEES PAR M. LE MAIRE AU TITRE DE L'ANNEE 2018.

M. CARON présente le rapport.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à la majorité par 30 voix Pour, 2 voix contre et 1 abstention:

AUTORISE LES OUVERTURES DOMINICALES SUIVANTES :

- **Dimanche 02 septembre 2018**
- **Dimanche 09 décembre 2018**
- **Dimanche 16 décembre 2018**
- **Dimanche 23 décembre 2018**
- **Dimanche 30 décembre 2018**

FIN DE L'ORDRE DU JOUR A 21h30

VŒU DU GROUPE ENSEMBLE POUR L'AVENIR DE BEAUMONT

Depuis plusieurs semaines, à l'annonce d'un certain nombre de dispositions nouvelles contenues dans le projet de Loi de Finances gouvernemental 2018, à propos du logement social, l'incompréhension, l'inquiétude et la réprobation se manifestent, chez les bailleurs sociaux, les associations investies dans le logement et les collectivités locales. La baisse des APL va fragiliser un peu plus les personnes aux plus faibles revenus.

L'Union Sociale de l'Habitat Auvergne (USHA) à même récemment réuni toutes les parties prenantes et évalue à 29 millions d'euros chaque année pour l'Auvergne, la perte de recettes pour les organismes bailleurs au regard des dispositions annoncées.

Le résultat en sera l'équivalent de 1 000 logements non construits, avec tous les dommages collatéraux pour les entreprises, l'économie en général et l'emploi.

Les collectivités locales seront évidemment concernées et impactées, puisque par ailleurs la Loi SRU fixe des objectifs à atteindre de quotas de logements sociaux, avec évidemment les pénalités qui s'en suivent en cas de non atteinte de ceux-ci.

Le Conseil Municipal de Beaumont, réuni le 07/11/2017 demande à l'unanimité par ce vœu, aux parlementaires et au gouvernement, au travers de ses représentants locaux, l'abandon des dispositifs envisagés dont la baisse des APL et l'engagement d'une politique publique du logement renouvelée et concertée afin d'éviter la catastrophe qui menace l'ensemble du logement social.